Aménagement

NON, nous n'en voulons pas !!!!

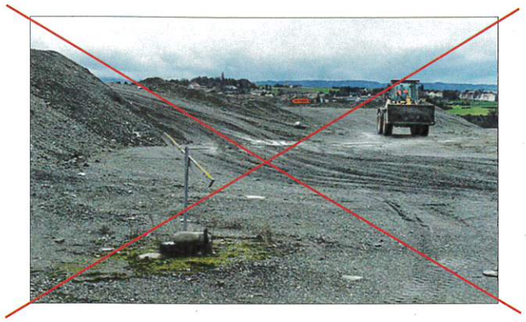

Satigny, ses vignes, ses terres agricoles, ses forêts, ses chemins de randonnées et …. sa **décharge bioactive** !

Non, ce n'est pas une plaisanterie ! Satigny a le privilège d'être une des communes présélectionnées pour abriter la prochaine décharge bioactive que le Canton va ouvrir prochainement.

Quel est le problème ?
Les ordures ménagères des Genevois sont incinérées à l'usine des Cheneviers. Au sortir des fours, 20% de ces déchets sont imbrûlés et constituent ce qu'on appelle les mâchefers. Ils sont composés de plastiques, de tissus, de métaux ferreux et non ferreux, de cendres (agrégées ou non) et de verre. Vu leur composition chimique (carbone organique, métaux lourds tels qu'aluminium, mercure, chrome, cadmium, plomb et cuivre), ces résidus sont pollués et toxiques.

Actuellement, ces mâchefers sont entreposés dans la décharge contrôlée bioactive de Châtillon (commune de Bernex) où ils forment une montagne. Or, la capacité de stockage de cette décharge arrive à épuisement en 2019.

En remplacement, le Canton recherche un nouveau site de **10 hectares pour enfouir 1 million de m³ de mâchefers**, d'enrobés bitumineux non recyclables et de résidus de tri de déchets de chantier, pour faire face aux besoins des 20 à 25 ans à venir. Bref, un beau cadeau empoisonné !

Vu la dangerosité des déchets qu'il est prévu de stocker à vie, leur entreposage nécessite des installations et une surveillance serrées pendant, et longtemps après, l'exploitation (étanchéification artificielle et captage des eaux).

Un impact considérable sur les terres agricoles et l'environnement
C'est ainsi que le Canton a pré-identifié sur notre commune, en contrebas des villages de Choully et de Bourdigny, un périmètre de 100 hectares des meilleures terres agricoles. Ces terres sont situées à proximité directe du vallon de l'Allondon, qui est protégé au niveau cantonal, fédéral et même international, et à proximité du nant de l'Ecra. Le site fait aussi partie des contrats corridors biologiques transfrontaliers « Mandement – Pays de Gex » qui garantissent le déplacement des espèces et de la grande faune. Des biches sont d'ailleurs souvent visibles dans le périmètre!

La création de cet immense trou va avoir un impact considérable sur notre commune. Les exploitations agricoles concernées seront amputées d'une partie de leur outil de travail. Les efforts développés par les agriculteurs de la région en termes de production respectueuse (labels PER, Genève Région Terre Avenir, IP Suisse, Bio suisse, etc.) seront ruinés à jamais, car on nous annonce que cette décharge polluée sera finalement encapsulée et rendue à l'agriculture… Soyons sérieux : qui veut manger du blé au mâchefer ?

Et ce n'est pas tout. Avant de pouvoir remplir le trou (qui représente tout de même l'équivalent de 15 terrains de football, profonds de 15 m, ou de 80 piscines olympiques, empilées sur 5 couches), il faut le creuser !

C'est ainsi que 58'823 rotations de gros camions vont d'abord évacuer la terre (l'histoire ne dit pas où elle ira) à travers le chemin viticole qui longe le CERN, avant que 10 à 12 camions de mâchefers n'empruntent le même itinéraire, quotidiennement, pendant les 25 prochaines années.

Bref, on nous propose de remplacer un site naturel et préservé par du bruit, de la poussière, du gris et des odeurs…

Mais de telles considérations n'arrêtent pas le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) puisqu'il s'apprête à mener sur notre commune des investigations hydrogéologiques approfondies !

Mobilisation des communes et séances publiques : nous exigeons autre chose
Deux autres communes sont dans le même bateau que nous : Collex-Bossy et Versoix. Nous avons donc uni nos forces, et, ensemble avec quatre autres communes (Anières, Jussy, Laconnex et Russin, pressenties au début du processus), nous avons écrit une lettre ouverte à M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du dossier.

Dans cette lettre, nous nous opposons unanimement au principe d'enfouissement des déchets et exigeons du Canton qu'il étudie sérieusement les techniques alternatives de recyclage et de réutilisation (valorisation) des mâchefers. En effet, d'autres pays (Suède, Norvège, Pays-Bas, pour ne citer qu'eux) ont un taux de mâchefers résiduels négligeable. Comment font-ils ? Pourquoi eux et pas nous ?

Vos Conseillers municipaux ont appuyé cette approche au travers de deux résolutions votées en 2016 et en 2017. Une séance d'information publique a aussi eu lieu à Satigny le 25 janvier 2018. Elle a réuni quelque 150 personnes qui ont pu exprimer leur point de vue et faire des suggestions. Des séances similaires se sont tenues à Collex-Bossy et à Versoix. Toutes ces réunions ont montré que les citoyens étaient fortement mobilisés derrière leurs autorités.

Et la suite ?
Quatre pétitions ont été lancées par Collex-Bossy, Satigny, Versoix et AgriGenève, qui a décidé de se joindre à notre combat. Ces pétitions sont adressées au Grand-Conseil, car nous estimons que le sujet des déchets concerne tous les citoyens. La pétition de Satigny a été lancée par l'Association des Habitants de la Commune de Satigny (AHCSA).

Les sept communes de départ, toujours solidaires, ont par ailleurs demandé à être entendues par l'Association des Communes Genevoises. D'autres actions sont prévues, que nous relaterons dans un prochain Satigny en Clair.

En conclusion, n'oublions pas ....

> Nous sommes tous responsables du contenu de nos sacs d'ordures ménagères : trions encore mieux !;

> Des techniques alternatives de valorisation des mâchefers, dignes d'un 21ème siècle, existent : mettons-les en œuvre ;

> Ne léguons pas un héritage empoisonné à nos enfants;

> Et surtout : Téléchargeons, signons et faisons signer les pétitions (délai au 31 mars 2018)
(téléchargeables sur le site internet de l'AHCSA (www.ahcsa.ch), sur celui de Satigny (www.satigny.ch), ainsi que sur les sites des communes et associations mentionnées.)
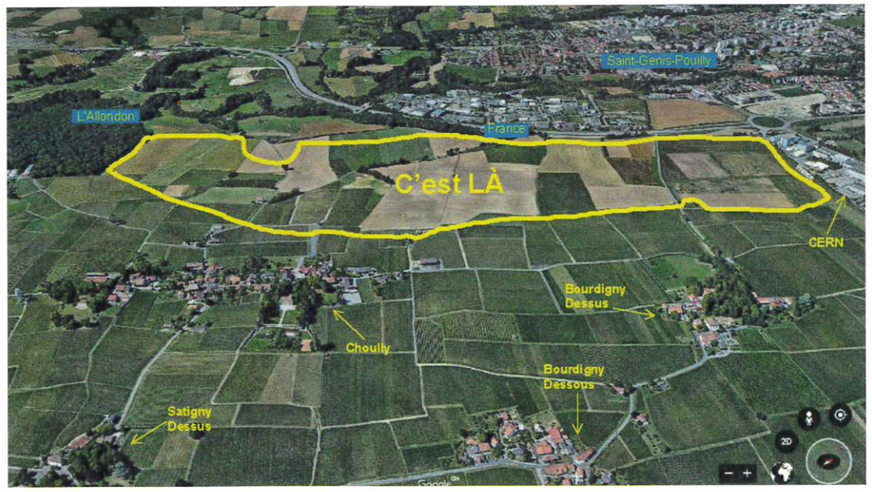
Anne Revaclier, pour le Conseil administratif